

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 18/003/2007 (Public)
Bulletin n° : 043
5 mars 2007

Bolivie. Amnesty International demande la mise en œuvre d'un plan pour les droits humains et de mesures pour éviter de nouveaux affrontements et protéger les défenseurs des droits humains

Concluant une visite en Bolivie, Amnesty International a demandé au vice-président de la République et aux autorités départementales de mettre à profit le moment historique que vit le pays pour développer un plan de protection et de promotion des droits humains. L'organisation de défense des droits humains s'est également prononcée en faveur de la mise en œuvre de mesures qui permettraient d'éviter que se reproduisent des affrontements comme ceux qui ont eu lieu au cours des derniers mois dans les départements de Cochabamba et Santa Cruz, faisant trois morts et des dizaines de blessés.

« Ces affrontements constituent des violations des droits humains du fait de l'inertie, de l'absence de diligence, du défaut d'enquête et du non respect de leurs responsabilités légales et internationales des autorités nationales et départementales, a déclaré Virginia Shoppee, responsable des recherches sur la Bolivie au sein d'Amnesty International. Les nombreuses victimes que nous avons rencontrées attendent justice et protection de la part des autorités à tous les échelons. Celles-ci doivent montrer qu'elles sont favorables à la justice et ne veulent plus que les victimes se sentent sans défense. »

L'organisation internationale de défense des droits humains a rassemblé des informations sur les affrontements qui ont éclaté entre des groupes de civils au cours des derniers mois. Elle est particulièrement préoccupée par les affrontements dans les départements de Santa Cruz (en décembre) et de Cochabamba (en janvier) qui ont été suivis du saccage et de l'incendie de sièges d'organisations indigènes ainsi que de menaces et de manœuvres d'intimidation dont certaines se sont répétées pendant quelque temps.

Malgré ces événements, l'heure est à l'espoir et aux changements historiques en Bolivie. Le gouvernement s'est engagé à mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion et à gouverner dans la transparence et de manière sérieuse et responsable. Cet engagement, qui peut poser les bases d'un État de droit, doit pouvoir s'articuler dans un plan d'action national respectant les critères de la Déclaration et Programme d'action de Vienne adoptée par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993.

Ce plan doit commencer par l'envoi d'un message vigoureux et sans équivoque appelant à la réconciliation, au respect et au dialogue et non à l'affrontement et à la division. Il doit inclure des garanties quant au respect des principes d'égalité et de non-discrimination et assurer tous les Boliviens d'un même droit à la protection de la loi.

Ce plan doit prévoir l'ouverture rapide d'enquêtes indépendantes et impartiales pour que toutes les plaintes pour violation des droits humains, dont le droit à l'intégrité physique et à la vie, puissent éventuellement faire l'objet de poursuites en justice.

À ce titre, Amnesty International voudrait appeler le gouvernement et les autorités des départements de Santa Cruz et de Cochabamba à apporter publiquement leur soutien à l'action des défenseurs des droits humains. L'État bolivien doit garantir le respect de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de

l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (2002).

Amnesty International lance cet appel après avoir réuni au cours des derniers mois des informations sur les agressions et les manœuvres d'intimidation dont sont victimes les défenseurs des droits humains dont les locaux sont parfois la cible de coups de feu et qui reçoivent en permanence des menaces de mort.

« Les défenseurs des droits humains sont une composante essentielle de toutes les sociétés, a déclaré le délégué d'Amnesty International Esteban Beltrán. Ils doivent avoir la liberté de surveiller, sans craindre de représailles, l'action des autorités nationales et départementales. »

La délégation a également réuni des informations préoccupantes sur des agressions et des menaces à l'encontre de journalistes dans des circonstances témoignant d'une restriction délibérée de la liberté d'expression. Les journalistes doivent bénéficier du droit d'exercer leur métier sans être harcelés et ont, comme dans n'importe quel pays, une responsabilité essentielle quant aux d'informations qu'ils transmettent à la société.

Lors de sa rencontre avec le vice-président de la République et d'autres responsables du gouvernement, l'organisation a exprimé sa satisfaction quant à l'accord signé en février pour l'établissement en Bolivie du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette mesure est un signe encourageant de la reconnaissance par le gouvernement bolivien de la nécessité de respecter ses engagements, et elle peut contribuer à l'élaboration du plan pour les droits humains préconisé par Amnesty International.

L'organisation a également interrogé le vice-président sur les travaux en cours à l'Assemblée constituante pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. Amnesty International lui a fait part de sa conviction que la nouvelle constitution devait avoir comme fondement le respect et la promotion de tous les droits humains, de manière indivisible. Aucun droit ne doit être subordonné à un autre.

La Constitution doit constituer un pas en avant pour les droits humains en Bolivie et servir de cadre pour un État de droit préservant, notamment, le droit à la liberté d'expression et d'association. C'est l'occasion également pour la population bolivienne de demander le respect du droit à l'éducation et à la santé publique, par exemple.

« Le point de rencontre de tous les secteurs de la société, indépendamment des opinions et des stratégies politiques, doit être le respect des droits humains, a déclaré Amnesty International. Les dirigeants de tous les partis et du monde associatif doivent renoncer à tout mode de protestation portant atteinte à l'intégrité des personnes et mettant en danger la vie ou l'intégrité physique de quiconque.

Complément d'information

Une délégation d'Amnesty International se trouve en Bolivie depuis le 23 février ; elle restera dans le pays jusqu'au 6 mars 2007. La délégation est composée de membres du Secrétariat international à Londres – Virginia Shoppee, responsable des recherches sur la Bolivie, et Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques – et d'Esteban Beltrán, directeur de la section espagnole de l'organisation.

L'objectif de cette visite est de réunir des informations et des documents sur les plaintes concernant des violations des droits humains et faire part aux autorités nationales et départementales des préoccupations de l'organisation. Les délégués se sont rendus à La Paz, Cochabamba et Santa Cruz et ont rencontré des organisations non gouvernementales de défense des droits humains ; des représentants de communautés indigènes ; des victimes ou des proches de victimes de violations des droits humains ; le *Defensor del Pueblo* (médiateur) ; des religieux et les autorités départementales – dans le département de Cochabamba, le préfet Manfred Reyes, et dans celui de Santa Cruz, trois représentants du préfet Rubén Costas Aguilera.

La délégation rencontrera aujourd'hui et demain le vice-président de la République Alvaro García Linera ; le vice-ministre des Relations extérieures Hugo Fernández ; le vice-ministre de la Justice et des Droits humains, Renato Pardo, et le *Ministro de Gobierno* (ministre de l'Intérieur) Alfredo Rada. Les délégués rencontreront également des représentants du corps diplomatique.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, Amnesty International – 1 Easton St., Londres, WC1X 0DW
<http://www.amnesty.org>